



*Association pour la Promotion  
et la Responsabilisation des Acteurs  
de la Pêche Artisanale  
à Mbour*



*Du poisson encore pour demain*

# **RAPPORT DE SYNTHÈSE DU CINQUIÈME FORUM DE L'APRAPAM**

*Du 07 janvier 2015*



Le mercredi 07 janvier 2015, s'est tenu, au centre Abbé David Boilat, le cinquième forum organisé par l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale (APRAPAM) sur le thème : « **Enjeux de l'exploitation et de la valorisation des ressources pélagiques et de la place de celle-ci dans la sécurité alimentaire : la parole aux professionnels** ». Elle a réuni plus de 80 participants représentant les membres de l'APRAPAM, les représentants des organisations professionnelles de la pêche artisanale et industrielle, les représentants des structures de l'Administration des pêches, de la recherche, les représentants des ONG et de la société civile

La cérémonie d'ouverture, présidée par M. Diène Faye, Directeur des Industries de transformation des produits de la pêche, a été marquée par les allocutions de l'adjoint au Maire de la commune de Mbour chargé de la pêche et des affaires maritimes, Monsieur Bayaty BABOU, du Secrétaire général de l'UPAMES, du Directeur de la pêche maritime et du Président de l'APRAPAM. Dans son allocution, M. Diène Faye a surtout insisté sur les efforts de son Ministère dans la recherche de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et dans la mise en place de structures de concertation pour une meilleure participation des professionnels de la pêche dans les prises de décision.

Suite à la cérémonie officielle d'ouverture, les travaux ont été axés autour de deux panels portant sur :

**(1) Les formes d'utilisation et de valorisation de la ressource ;**

**(2) l'importance de la ressource et les formes d'exploitation des petits pélagiques.**

L'animation était assurée par le Dr Alassane Samba et Khalil Ndiaye a été choisi comme rapporteur.

**Panel 1 : Les formes d'utilisation et de valorisation de la ressource** : ce panel est marqué par les communications axées sur les thèmes suivants : (I) le mareyage et l'exportation des petits pélagiques par Matar THIAM, Secrétaire général de l'UPAMES ; (II) transformation artisanale et les exportations par Mme Tenning NDIAYE, femme formatrice de Joal ; (III) les difficultés de la transformation par Mme Diaba DIOP de Thiaroye, toutes deux membres de la FENATRAMS.



M. Thiam dans sa communication a fait un bref aperçu des exportations caractérisées par une hausse sur la période 2012 -2013. Il a insisté sur l'importance du volume des petits pélagiques et de l'ampleur des ceintures qui sont devenues les principales espèces exportées. Il a exposé les difficultés rencontrées par les nationaux dans la commercialisation des produits de la pêche, notamment à travers l'implantation des usines sur les sites de pêche par des étrangers qui ciblent les petits pélagiques et qui exportent sur les mêmes marchés que les industriels sénégalais. Il a ensuite parlé des menaces liées à l'éventuelle présence de bateaux russes, ukrainiens et asiatiques, qui par le passé ont fait preuve de peu de transparence dans leurs activités et ont concurrencé les locaux sur les marchés africains en rabaisant surtout les prix des produits proposés. Il a fini par formuler des recommandations sur la nécessité de réserver l'exploitation et la commercialisation des petits pélagiques aux nationaux, et invité les acteurs à travailler sur la chaîne de valeur pour améliorer la qualité des produits offerts pour une meilleure valorisation *in situ* des petits pélagiques.

Madame Ndiaye a présenté dans sa communication la situation de la transformation artisanale, notamment le fait que ce métier échappe aux femmes transformatrices qui sont devenues des employées à la place d'employeurs. Elle a rappelé les causes de cette situation ainsi que les responsabilités des acteurs de la filière ; notamment les pêcheurs, les mareyeurs et les femmes transformatrices. Les difficultés des femmes transformatrices sont exposées, à savoir principalement la rareté de la matière première sur place (aujourd'hui les matières premières proviennent de la Mauritanie), les problèmes de commercialisation des produits, la concurrence exercée par les étrangers qui exercent le métier et des usines ciblant les espèces pélagiques. Elle impute cela au manque d'organisation des pêcheurs qui usent de mauvaises pratiques de pêche (pêche de juvénile pour le marché sous régional), à la surcapacité de la pêche artisanale. Elle a fini par lancer un appel au Gouvernement et aux organisateurs du forum de s'adresser aux vrais acteurs de la pêche et d'accorder une place importante à la pêche dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Madame Diaba Diop, a quand à elle axé sa communication sur le rôle de la transformation artisanale dans la réduction des pertes post capture, les difficultés d'approvisionnement des femmes transformatrice suite à la rareté du produits, et à la concurrence exercée par les usines installées sur les sites de pêche et les étrangers exerçant le métier sans contrôle. Elle est revenue sur les apports de la transformation artisanale dans la sécurité alimentaire des sénégalais, sur l'économie rurale et la fourniture d'emplois. Elle a également noté la masculinisation du métier par faute de moyen des femmes. Elle a insisté sur le manque de professionnalisation du métier des femmes transformatrices qui favorisent l'intégration des étrangers dans ce métier, et le manque d'organisation de la filière. Elle a fini par formuler des recommandations allant dans le sens de la professionnalisation du métier de la transformation artisanale avec la généralisation des cartes professionnelles, la nécessité de réserver une partie des débarquements de petits pélagiques à la transformation artisanale, mais aussi pour un aménagement des aires de transformation artisanale.

Suite aux communications sur les thèmes principaux de ce panel, les discussions ont soulevé les questions suivantes :

- La nécessité de suspendre l'installation des usines de farine de poisson utilisée pour l'alimentation des animaux et des poissons.
- La nécessité de mettre en place un système de contrôle efficace des captures le long de la plage.
- L'inexistence d'un système de régulation du marché des produits de la pêche, ce qui rend impossible le suivi des prix du poisson.
- Les difficultés d'accès au crédit des acteurs de la pêche artisanale.
- Le manque d'organisation de l'activité post capture (mareyage et transformation artisanale) : les professionnels bien organisés peuvent constituer un groupe de pression.
- Le risque de disparition des métiers de la transformation artisanale face à l'ampleur du développement des usines ciblant les petits pélagiques.
- Les usines installées dans les sites de débarquement et de transformation artisanale et qui menacent l'approvisionnement.
- Les sites de transformation ne sont pas conformes aux normes pour une amélioration de la qualité et une meilleure valorisation de leurs produits.
- Le problème de qualité des produits le long de la chaîne de valeur de la pêche.

En guise de **recommandations**, il est ressorti principalement:

- **La professionnalisation (cartes professionnelles) et la structuration des filières de la pêche artisanale (pêche, transformation artisanale et mareyage).**
- **La réglementation du métier de la transformation artisanale.**
- **La définition d'un objectif clair dans l'exploitation des petits pélagiques au regard de son importance dans la fourniture de la sécurité alimentaire et l'emploi.**
- **L'appui des femmes transformatrices pour la mise aux normes des aires de transformation des produits de la pêche et l'obtention d'agréments.**
- **Devant l'intensification de l'installation des usines sur les sites de débarquement, procéder à une meilleure évaluation des conséquences de l'installation de celles-ci sur la ressource exploitée, sur les activités des professionnels locaux et sur la sécurité alimentaire.**



**Panel 2 : l'importance et les formes d'exploitation des petits pélagiques** : ce panel est marqué par les communications axées sur les thèmes suivant : (I) Evolution de la biomasse et de l'abondance des petits pélagiques ; (II) Engins et techniques de pêche artisanale ; (III) Exploitation des juvéniles : rôle des AMP ; (IV) Les risques majeurs pour la durabilité de la ressource face aux accords de pêche et la pêche INN. Le panel est composé des pêcheurs Yarak Sarr et Laba Ndoye de Mbour, Mor Guèye de Rufisque et Cheikh Sidath Ndiaye de Saint Louis. Les communications des panelistes sont complétées par une présentation sur l'exploitation des juvéniles et de leur répartition par M. Ibrahima Lo, Inspecteur Régional des Pêche de Thiès et le Dr Fambaye Sow Ngom, chercheur au CRODT, responsable des ressources pélagiques.

M. Yarak Sarr a axé sa communication sur les techniques de pêche. L'évolution des techniques de pêche devenues de plus en plus sophistiquées a contribué à la surexploitation des ressources. M. Sarr est revenu sur le fait que l'ouverture de la brèche de Saint-Louis et la fermeture des estuaires (installation du barrage de de Diama) ont également contribué à la diminution des ressources côtières dans la région nord. Le comportement non professionnel des pêcheurs, qui ne respectent plus les saisons de pluie ni les bonnes pratiques de pêche traditionnelle, accentue les accidents et contribue pour une bonne part à la dégradation des ressources.

La deuxième communication faite par M. Laba Ndoye met l'accent sur le manque de professionnalisme des pêcheurs actuel qui n'ont pas d'expérience suffisante, ni de savoir faire. Il a partagé ses connaissances sur la répartition des espèces pélagiques entre les bras de mer et l'« open sea », en faisant la distinction entre les espèces migrantes et celles sédentaires (vivant aux environs des bras de mer). Il a insisté sur la responsabilité des pêcheurs à travers les mauvaises pratiques qu'ils utilisent. Il a invité les chercheurs et l'administration à se rapprocher des professionnels avant de prendre des mesures de gestion. Il a rappelé les bonnes pratiques existant dans le passé et déploré le fait que les pêcheurs de la nouvelle génération ne sont pas expérimentés, ce qui explique leurs mauvais comportements.

La troisième communication faite par Cheikh Sidat Ndiaye est revenue sur le problème de l'accord de pêche avec la Mauritanie. Il a confirmé la situation de surcapacité au niveau de la pêche artisanale avec des pirogues de très grande capacité (22 mètres), et des filets de 600 mètres. Il a insisté sur la faiblesse de la surveillance de la pêche, ce qui justifie l'ampleur de la pêche des juvéniles et l'usage de filets destructeurs comme les « félé félé ».

Mor Guèye a fait une communication sur la pêche des juvéniles. Il a insisté sur la nécessité de revoir à la hausse les tailles minimales de capture autorisées par le code tout attirant l'attention sur l'existence d'espèces de petites tailles comme l'anchois. Il a invité ses compères à œuvrer pour le développement de la pêche artisanale. Il a également noté la nécessité de mieux valoriser les captures des pêcheurs pour leur permettre de mieux vivre de la pêche. Il a partagé les bienfaits des récifs artificiels et souhaité leur duplication le long de la côte. Il a fini par proposer l'implication des anciens pêcheurs dans le règlement de la situation de la pêche.

A la suite des panélistes, M. Lô a fait une communication sur la problématique de l'exploitation des juvéniles. Il a rappelé l'importance de la pêche dans la région de Thiès en présentant les potentialités dont regorge la région, justifiant sa position de leader dans les débarquements nationaux. L'évolution de la pêche et des exportations des produits transformés dans la région a été présentée comme une alerte pour les acteurs : on note une baisse de la production et de la transformation artisanale mais une augmentation des exportations, d'où une baisse de la consommation locale. Il a fait part de la forte capacité de pêche de plus en plus croissante au niveau de la région. Il a également partagé la forte pression exercée sur le petit pélagique, et signalé les efforts entrepris par l'administration

locale et régionale en relation avec les CLPA pour une protection des juvéniles. Il a aussi partagé les limites du code de la Pêche qui peut être complété par des mesures réglementaires prises localement.



Le représentant du CRODT, Madame Fambaye Sow Ngom, chercheur biologiste a partagé les informations scientifiques sur les ressources pélagiques. Elle a rappelé l'importance des pélagiques sur le plan nutritionnel et économique, les différentes espèces pélagiques, et insisté sur leur caractère migratoire, la répartition géographique des espèces pélagiques, notamment celle de la sardinelle. La dynamique spatio-temporelle des débarquements de sardinelle au Sénégal a été présentée, ainsi que l'impact de l'environnement sur la dynamique de population de sardinelle : la présentation a aussi insisté sur le fait que les tailles de sardinelles rondes capturées au Sénégal deviennent de plus en plus petites. L'Etat des stocks de pélagiques a été présenté : il montre une situation de surexploitation du stock de sardinelle avec comme recommandation une réduction de l'effort de pêche.

Suite à ces communications les questions soulevées concernent :

- Le risque de disparition de l'activité si des mesures ne sont pas prises pour renverser la tendance.
- L'ampleur des dégâts sur les petits pélagiques pratiqués par les acteurs professionnels est grande avec les bateaux usines, les engins prohibés, la dynamite etc.
- La nécessité de faire une évaluation des repos biologiques.
- La nécessité de rendre plus fiables les statistiques sur la pêche.
- La nécessité de revoir la responsabilité des acteurs dans la situation de surexploitation des petits pélagiques.
- Les conditions d'exercice de la pêche artisanale.
- La nécessité pour l'Etat de prendre ses responsabilités pour sanctionner les activités de pêche INN.
- Le remblaiement des tannes et la fermeture des bolons pour usage d'habitation, ce qui détruit les habitats des juvéniles.
- La nécessité pour les pêcheurs de prendre conscience de leur responsabilité dans la situation actuelle du secteur.
- La nécessité de valoriser les captures pour éviter les rejets sur les plages.
- La nécessité pour les pêcheurs de contribuer à l'épanouissement du secteur en payant des impôts afin de soulager l'Etat qui éviterait de signer des accords de pêche.
- Le manque de moyens financier et humain de l'administration des pêches.
- Le non contrôle de la pêche aux appâts vivants qui connaît des dérives.
- La nécessité pour l'Etat d'encourager les efforts de gestion entrepris dans le département de Mbour et de les propager dans le reste du pays.
- La nécessité pour l'Etat de prendre des mesures en aval pour interdire l'entrée de matériel prohibé au niveau de la pêche.



En guise de recommandation, il est principalement ressorti :

- **L'administration doit faire l'évaluation du repos biologique et partager les résultats avec les acteurs.**
- **Les acteurs doivent prendre leurs responsabilités pour aller vers une pêche responsable et engager des actions correctives pour relancer le secteur de la pêche artisanale.**
- **Le Ministère doit renforcer les soutiens aux agents de terrain (administration, surveillance) pour faire appliquer la loi et empêcher la pêche des juvéniles.**
- **L'Etat doit faire procéder à des évaluations régulières des stocks et prendre des mesures allant dans le sens de l'interdiction du matériel de pêche prohibé.**
- **L'Etat doit continuer ses efforts en matière d'immersion de récifs artificiels.**
- **Entrevoir la possibilité de réserver la pêche des petits pélagiques à la pêche artisanale à condition de procéder à son encadrement et de mettre en place des conditions préalables.**
- **Compte tenu des dérives notées dans la pêche à l'appât par les pêcheurs artisans, l'Etat doit suspendre l'autorisation de cette pêche et permettre aux bateaux canneurs de le faire, à condition de l'encadrer et de faire respecter les lois et règlements.**

**En guise de recommandation générale, il est ressorti, compte tenu de l'importance des thèmes abordés dans les différents forums, que les prochaines échéances soient organisées en deux jours avec nécessairement des appuis des partenaires locaux et de la commune de Mbour.**

La cérémonie de clôture est présidée par Monsieur Ibrahima Lo, Inspecteur régional des pêches de Thiès. Elle est marquée par les communications de M. Mouhamadou Taha Samba, Secrétaire général du CONIPAS, de Gaoussou GUEYE, Président de l'APRAPAM. Les différentes communications ont salué la pertinence des débats et la richesse des contenus des propositions. Elles ont invité les acteurs à s'approprier des recommandations de ce forum et à servir d'interprètes auprès des autres acteurs professionnels de la pêche et de l'administration : tous ensemble devront unir leurs efforts pour relever le défi de la durabilité des ressources.



**APRAPAM**

**fénélék**